

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du
JOURNAL.
Rue 25 Mai No. 67.

HONNEUR ET PATRIE ?

Le PATRIOTE paraît-tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX
de
L'ABONNEMENT
3 francs par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Lundi 21. — Occupation de Stralsund (Pruss.), par le général Mihaud, 1807.
Mardi 22. — Combat d'Attendorf (Allemagne), par le général Lefebvre, 1796.

MONTÉVIDEO.

PROTESTATION
DE M. ARSENE ISABELLE,
EX-CHANCELIER
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE,
CONTRE LA MESURE MINISTERIELLE
QUI LE PRIVE DE SON EMPLOI.

M. ARSENE ISABELLE,
EX-CHANCELIER
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE,
A SES CONCITOYENS.

La mesure ministérielle, qui me prive de mon emploi, étant basée sur une QUESTION D'ARGENT, mes ennemis politiques en ont pris occasion de faire charitablement circuler, ou de laisser accréditer des imputations calomnieuses sur mon compte : on s'est d'abord dit à l'oreille que j'AVAIS DÉTOURNÉ DES FONDS DU CONSULAT, A MON PROFIT; puis on en est venu à faire des paris POUR ou CONTRE, et les personnes qui, par leur position, étaient le plus à même de détruire de telles accusations, se sont bien gardées d'interposer l'autorité de leur parole pour faire justice de la calomnie.. Dans une telle occurrence, il ne me reste qu'un parti à prendre, c'est de faire connaître franchement au public, les véritables causes de ma disgrâce. Je ne puis me justifier d'une manière plus compète qu'en livrant à la publicité la protestation que j'adresse au ministre, avec toutes les pièces à l'appui. De cette manière, le public sera mis à même de juger avec pleine connaissance de cause.

Il ne faut qu'une dose ordinaire de sens commun pour s'apercevoir que, si j'avais été capable de détourner des fonds à mon profit, je n'aurais pas attendu qu'il n'y eût dans la caisse du consulat que le produit des recettes de la chancellerie; j'aurais mis à profit l'époque du blocus, où j'avais un maniement de fonds considérable, où j'étais chargé des négociations de traités de MM. Buchez-Martigny et Baradère, où j'avais à ma disposition un dépôt de plus de six cent mille francs, où j'avais à régler les fournitures d'une escadre de

trente-cinq bâtiments de guerre et à liquider une comptabilité de QUATRE MILLIONS DE FRANCS. Combien d'occasions se sont présentées pour moi de faire fortune, avec un peu plus d'élasticité dans la conscience! Combien d'autres qui se font SOUTOISEMENT mes detracteurs, auraient largement profité de l'occasion!!! Hé bien, malgré tous ces sujets de tentation, mes amis savent que je suis aujourd'hui moins avancé, pécuniairement parlant, qu'à l'époque de mon arrivée à Montevideo. Aussi cela me donne-t-il le droit de proclamer hardiment, dans ma protestation, que MA PAUVRETE, dont je suis fier, parce qu'elle n'est point le fruit de l'inconduite, sera pour moi un bouclier contre lequel viendront s'emousser les traits envenimés du calomniateur.

J'ai un devoir bien doux à remplir en terminant ce court exposé; c'est celui de consigner, de nouveau ici, l'expression de ma profonde gratitude envers toutes les personnes qui ont bien voulu m'honorer de leur sympathie.

Mes remerciements doivent s'adresser particulièrement à la Légion Française tout entière à l'honorable corps d'état major de la légion française, à M. Rivera Indarte, l'habile rédacteur du NACIONAL, à M. A. Delacour, rédacteur en chef du PATRIOTE, à ceux de MM. les officiers de la station qui n'ont pas craint de se compromettre en adressant quelques paroles de consolation au PARI du consulat! Enfin, à tous mes amis, français et étrangers, qui ont eu la bonté de prendre intérêt à ma position; je les en remercie cordialement.

Ces témoignages d'estime, que j'ai reçus spontanément de toutes parts, sont trop consolants et trop flatteurs pour moi, pour que je ne les considère pas comme la plus belle récompense de mes travaux. Je n'en demande pas d'autre. Toutefois, je n'abandonne point la défense de mes droits; mon intention, bien arrêtée, est de les faire valoir par toutes les voies légales; mais, je m'empresse de le déclarer, je ne désespère pas encore d'obtenir justice du gouvernement du roi.

Montevideo, le 22 août 1843.

ARSENE ISABELLE.

LETTRE DE M. THEODORE PICHON,
CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE,

A M. ARSENE ISABELLE.

Montevideo, le 2 août 1843.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous remettre ci-jointe la copie d'une dépêche de S. E. M. le

ministre des affaires étrangères, en date du 5 mai de cette année, et dont le paquebot anglais, arrivé hier soir, m'a apporté le triplicata.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le consul général,
THEODORE PICHON.

DEPECHE

De S. E. M. le ministre des affaires étrangères adressée à M. Theodore Pichon, consul général de France, à Montevideo.

Paris, le 5 mai 1843.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que, sur ma proposition, et par ordonnance du 28 avril dernier, le roi a bien voulu nommer M. Denoix, chancelier du consulat général de France, à Montevideo, en remplacement de M. Arsene Isabelle.

Les éloges donnés par M. le comte de Pontois et par M. le baron Rouen, à M. Denoix qui était employé à la chancellerie de la légation du roi à Rio-Janeiro, me sont un sûr garant, monsieur, que vous n'aurez à m'adresser sur le zèle et sur la conduite de votre nouveau chancelier que des rapports favorables.

Tout en reconnaissant, monsieur, que les circonstances au milieu desquelles s'est trouvé M. Isabelle, pendant sa gestion interimaire, le rendent jusqu'à un certain point digne d'indulgence, je ne pouvais autoriser l'emploi qu'il s'est cru permis de donner aux sommes provenant d'un cautionnement, ou appartenant au fond commun des chancelleries, qui étaient déposées dans la caisse du consulat. Vous voudrez donc bien l'inviter à les y rétablir, avant qu'il ne remette le service de la chancellerie à son successeur. C'est alors seulement qu'il me deviendra possible de prendre en considération les titres, précédemment acquis, par ce chancelier, à l'intérêt du département. Dans le cas contraire, je me verrais forcé de l'abandonner aux poursuites de l'agent judiciaire du trésor public.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signe, Guizot.

Pour triplicata, le directeur,

D. Drouyn de Lhuys.

Pour copie, le consul général de France,

THEODORE PICHON.

A. S. E. M. Guizot, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères de France.

PARIS,

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

ADMINISTRATION COMMERCIALE ET DU CONTENTIEUX.

Protestation de M. Isabelle ex chancelier du consulat de France contre la décision ministérielle qui le prive de son emploi.

Montevideo, le 17 août 1843.

Monsieur le ministre

J'ai reçu une copie certifiée de la dépêche que V. E. a adressée à M. Théodore Pichon, consul général de France en cette ville, sous la date du 5 mai 1843, pour lui annoncer que, sur votre proposition, et par ordonnance du 23 avril dernier, le roi a bien voulu nommer en mon lieu et place M. M. Denoix, ancien employé à la légation de France à Rio de Janeiro.

Que les éloges donnés par M. le comte de Pontois et par M. le baron Rouen à M. Denoix, vous sont un sur garant que M. Théodore Pichon n'aura à vous adresser sur le zèle et sur la conduite de son nouveau chancelier que des rapports favorables.

Quetout en reconnaissant que les circonstances au milieu desquelles je me suis trouvé pendant ma gestion intérimaire, me rendent, jusqu'à un certain point, *digne d'indulgence*, V. E. ne pouvait autoriser l'emploi que je me suis cru permis de donner aux sommes provenant d'un cautionnement, ou appartenant aux fonds communs des chanceries, qui étaient déposées dans la caisse du consulat. Que M. le consul voudra donc bien m'inviter à les y rétablir avant que je ne remette le service de la chancellerie à mon successeur. — Que c'est alors seulement qu'il vous deviendra possible de prendre en considération les titres que j'ai précédemment acquis à l'intérêt du département. Et que, dans le cas contraire, V. E. se verrait forcée de m'abandonner aux poursuites de l'agent judiciaire du trésor public.

Bien que j'aie de puissantes raisons de croire que le véritable motif de ma disgrâce n'est pas celui que l'on met ostensiblement en avant, comme je ne puis, à cet égard, que former des conjectures plus ou moins fondées, et qu'il ne m'est pas donné de pouvoir me défendre contre des coups portés dans l'ombre... je me bornerai à discuter et la question d'argent qui paraît avoir motivé la décision inattendue contre laquelle je proteste de la manière la plus positive et la plus formelle.

Monsieur le ministre, est-il besoin de vous le dire ? Le coup porté à ma dignité d'homme d'honneur, à ma probité de fonctionnaire public, par cette injustifiable mesure, m'a été plus sensible, plus douloureux, que la perte d'un emploi que je tenais, il est vrai, de la confiance du roi, mais qui ne m'offrait, en réalité, que des chances de ruine, sans aucune espèce de compensation.

En vain V. E. me répondra qu'elle n'a pas prononcé ma destitution ; que je suis simplement en *disponibilité*, jusqu'à mon entière libération envers le trésor ; moi je maintiens que cette espèce d'inhibition, ou d'interdiction, qui s'applique quelques fois avec succès à un fonctionnaire d'un haut grade, déjà possesseur d'une fortune qui lui permet d'attendre, est et doit être ruineuse pour celui qui n'occupe qu'un rang inférieur dans la hiérarchie administrative ; surtout s'il n'a pour vivre que le traitement affecté à son emploi ; à plus forte raison s'il est mortelle pour l'employé qui se trouve jeté sur une terre étrangère, à trois mille lieues de son pays, avec une famille nombreuse à soutenir. Telle est ma position.

V. E. veut bien reconnaître que j'ai acquis quelques titres à l'intérêt de son département ; que les circonstances difficiles au milieu desquelles je me suis trouvé pendant une gestion intérimaire de treize mois me rendent jusqu'à un certain point *digne d'indulgence*, et cependant V. E. me retire mon emploi ; V. E. me menace de m'abandonner aux poursuites de l'agent judiciaire du trésor public !

Quel sera donc le chatiment de celui qui n'aura rempli ses devoirs ni avec le même zèle, ni avec la même constance, ni avec la même probité que moi ?

Quel est donc le crime dont on m'accuse pour m'infliger une punition aussi sévère ! Mon crime ? le voici :

Le ministère m'accuse d'avoir disposé à mon profit d'un cautionnement ; d'avoir touché à un *dépôt sacré*. Certes l'accusation est grave ! et j'avoue qu'un agent judiciaire du trésor public tirerait un immense parti d'un tel méfait. Mais, vous, monsieur le ministre, vous verrez les choses telles qu'elles sont, sans exagération et froidement ; vous ne ferez pas un délit de ce qui serait tout au plus une contravention aux réglemens. Vous reconnaîtrez enfin qu'il n'y a là qu'un abus de mots.

D'ailleurs si le ministre des affaires étrangères a des griefs contre moi, il sait que j'ai aussi les miens ; comment, alors, se constitue-t-il juge et parti dans sa propre cause ? Ne serait-il pas dans l'ordre qu'un juge supérieur fut appelé à prononcer en dernier ressort ? Ce juge me paraît être le conseil d'état.

Je sais bien que le ministre usant de son autorité peut destituer ou suspendre à son gré ceux de ses subordonnés qu'il ne juge pas aptes à suivre ses vues, mais je ne lui reconnais pas le droit de les ruiner, et encore moins celui de les flétrir dans l'opinion publique par des inculpations offensantes pour leur honneur.

Tel est, cependant, à mon égard, l'effet immédiat de la décision contre laquelle je réclame ; car personne ne pourra croire qu'après six années de bons et loyaux services rendus à mon pays, je puisse être ainsi traité en criminel sans avoir commis quelque grande faute administrative.

Je tiens trop à l'estime de mes concitoyens et à celle des étrangers au milieu desquels je réside accidentellement, pour ne pas aller au devant des insinuations plus ou moins calomnieuses que mes ennemis politiques (je n'en connais pas d'autres), ne manqueraient pas de faire entrer dans l'esprit du public. Je me trouve donc forcé de comparaître devant le tribunal de l'opinion publique ; mais je m'y présente avec le calme d'un honnête homme, dont la conscience est pure et que son bon droit soutient. La publication de cette lettre sera ma meilleure justification : elle ne contiendra rien qui ne puisse être attesté par toutes les personnes qui m'ont connu. Le témoignage de celles qui se sont déclarées mes ennemis pourra même être invoqué par moi, au besoin, et je ne crains point d'affirmer qu'aucune d'elles n'osera le nier ouvertement.

Il est bon que le gouvernement du Roi, et le pays tout entier, apprennent à connaître leurs vrais serviteurs. Si le ministère consacre une injustice, en persistant dans sa décision, en me livrant à des poursuites judiciaires, j'aurai du moins la consolation d'avoir rempli un devoir envers ma famille, envers mes concitoyens, envers le public en général, celui de prouver que je suis resté digne de la considération et des sympathies de tous.

Qu'il me soit donc permis, Monsieur le Ministre, de jeter un rapide coup-d'œil sur mes antécédents afin qu'il soit bien établi que l'esprit d'intrigue n'a jamais inspiré mes démarches ni dominé mes actions. Après avoir passé huit années de ma jeunesse dans le commerce maritime, je ressentis soudain pour les émigrations lointaines un penchant bien déterminé : je partis, à la fin de 1829, pour la république argentine, avec le projet d'explorer ses provinces intérieures, et de me livrer à l'étude de l'histoire naturelle, pour laquelle je me sentais une véritable vocation : la guerre civile, qui éclata alors, me força de rester à Buenos-Ayres où je créai un établissement industriel, que je dus abandonner au bout de quatre années, faute de capitaux suffisants pour le faire marcher avec profit. C'est, alors que je fis une longue excursion sur le littoral de la république de l'Uruguay et dans l'intérieur de la province brésilienne de Rio-Grande du Sud ; puis je revins au Havre au commencement de 1835 : j'y publiai un livre intitulé *"Voyage à Buenos-Ayres et à Porto-Alégré etc."* où, malgré mon inexpérience dans l'art d'écrire, qui, je le reconnais, se décèle à chaque page, je crois avoir porté un jugement assez sain sur les hommes et sur les choses, que je n'avais vus, toutefois, qu'en *perspective* ; mais, ce qui aux yeux des hommes graves importe plus que le mérite littéraire de l'œuvre, ce sont mes aperçus généraux sur l'avenir commercial de ces contrées ; c'est le coup-d'œil sûr que j'ai porté, l'un des premiers, dans l'appréciation des causes qui s'opposaient au progrès de la civilisation, au développement du commerce européen et principale-

ment du commerce français sur les deux rives de la Plata. J'ai prédit les belles destinées de l'Etat Oriental de l'Uruguay et j'ai eu foi dans son avenir ; ce n'était pas une foi aveugle, irréfléchie, un engouement de voyageur, c'était une foi sincère, inspirée par la bonté de ses institutions politiques, par les vues libérales de son gouvernement et le caractère de ses habitants. Je n'ai point fait de la prophétie après l'événement ; c'est l'événement, au contraire, qui est venu justifier mes prévisions : au moment où je faisais imprimer mon livre, on comptait à peine vingt mille âmes à Montevideo, il y en a aujourd'hui plus de cinquante mille ; ses importations et exportations réunies atteignaient à peine le chiffre officiel de six millions de piastres, elles dépassent aujourd'hui celui de dix-sept millions de piastres (piastres courantes de 4 fr. 40) ; il y avait tout au plus un millier de français sur le territoire de la jeune République, et au moment où j'écris on en compte plus de quinze mille ; trente navires français fréquentaient le port de Montevideo en 1834, il en vient maintenant une centaine, d'un tonnage beaucoup plus fort.

Si ce progrès remarquable a eu lieu au milieu des révolutions et des guerres intestines et étrangères, incessamment suscitées par la jalousie d'un voisin inquiet et ambitieux, que serait ce si ce pays avait été soutenu, ou plutôt protégé dans sa noble lutte, par les trois puissances qui sont le plus directement intéressées à ce que l'impulsion qui a été imprimée au mouvement civilisateur ne se ralentisse pas dans cette partie du monde ! Je n'ai cessé de contribuer, dans la proportion de mes facultés intellectuelles, et autant que l'humble rang que j'occupais dans l'échelle sociale me l'a permis, à la réalisation de cette œuvre humanitaire : dans mes lettres particulières comme dans mes lettres officielles j'ai toujours plaidé avec chaleur la cause de ce pays, parce que j'étais intimement convaincu que c'était aussi plaider celle de nos intérêts commerciaux, que je crois intimement liés à la prospérité de l'Etat de l'Uruguay. Que V. E. daigne se rappeler le contenu de mes dépêches à la direction politique, et notamment de celles qui portent les numéros 4, 5 et 6 de la série de 1842, et elle se convaincra qu'en appelant de tous mes vœux l'intervention sérieuse de la France dans cette lutte inégale entre la barbarie et la civilisation, qu'en cherchant à lui démontrer l'urgence et l'importance de la libre navigation du *Parana* et de l'*Uruguay*, ces deux grandes artères du colosse de la Plata, j'en faisais en même temps l'un des grands moyens de pacification des républiques Argentine et Orientale. Quant aux moyens de rendre l'intervention efficace et moins onéreuse pour la France comme pour les deux parties belligérantes, je les ai plus amplement développés dans la lettre que j'écrivis à l'amiral Massieu de Clerval le 28 avril 1842, et dont copie certifiée fut adressée par moi à V. E. ainsi qu'à M. Lefebvre de Bécourt, notre charge d'affaires à Buenos-Ayres.

Si je rappelle ces faits, ce n'est point pour faire ostentation de mes sentimens, mais afin qu'il soit bien entendu et compris de tous que mes principes politiques sont demeurés invariables quant à la ligne de conduite qu'il était de l'intérêt, du devoir du gouvernement français d'adopter et de suivre franchement dans les affaires de la Plata.

Ce qui prouve mieux encore que mes paroles et mes écrits que j'avais foi entière dans l'avenir de la République Orientale, c'est que je suis revenu à Montevideo, avec ma famille, au commencement de 1837, dans l'intention d'y former un établissement analogue à celui que j'avais créé à Buenos-Ayres : diverses causes qu'il est inutile de relater ici s'opposèrent à la réalisation de mes projets. J'étais sans emploi ; je ne pouvais rester longtemps oisif dans un pays où l'argent et la vie s'usent vite ; j'acceptai avec empressement la place de chancelier du consulat de France, qui me fut proposée par M. Baradère. Je croyais alors, de bonne foi, qu'avec de la conduite, du zèle, de l'intelligence, de l'application et de la persévérance, un chancelier pouvait espérer de voir un jour s'ouvrir pour lui la carrière consulaire. Je prenais au sérieux l'article trois de la charte de 1830 ; — Mr. Baradère m'apprit bientôt que grâce aux ordonnances de 1833, la carrière consulaire était à jamais fermée aux chanceliers. Je vis alors que j'étais entré dans une véritable *impasse* ; que j'aurais beau travailler avec ardeur, altérer ma santé et ma bourse, je n'en serais pas plus avancé ; que je ne jouirais même d'aucune des prérogatives des *notaires*, aux

que ces nouvelles ordonnances ont voulu assimiler les chanceliers de consulats; qu'au bout de dix ans, de vingt ans de pénibles travaux, d'une vie consumée sur la terre étrangère, je n'avais rien à attendre, rien à espérer; le chancelier intelligent, le vrai praticien du consulat n'a pu de pension de retraite; c'est une espèce d'Ilote qui n'a même pas une place officielle aux invalides.

Cependant, j'acceptai ma position, telle quelle, parce que je conservai un secret espoir de voir modifier un jour des dispositions administratives si peu conformes à l'esprit de nos institutions constitutionnelles. La sanction royale donnée à ma nomination vint relever mon courage et fortifier mon zèle: j'en avais un besoin d'autant plus grand que la déclaration du blocus de Buenos-Ayres, par nos forces navales, venait de surcharger le consulat de Montevideo de travaux extraordinaires. Bientôt je sentis sur mes épaules un fardeau véritablement accablant. Ceux qui sont initiés aux formes compliquées, je puis dire aux minuties de notre comptabilité administrative, comprendront sans peine tous mes soucis, toutes mes inquiétudes; surtout lorsqu'on saura que pendant ces trois longues années de blocus je n'ai eu pour me seconder que deux jeunes commis auxiliaires.—Tous les batimens de guerre venaient s'approvisionner à Montevideo; il fallait pourvoir à leurs dépenses, régler les fournisseurs, arrêter les états de solde des équipages, payer les pilotages; dresser des états fort détaillés pour régulariser toutes les dépenses; et avec cela faire marcher de front la besogne courante, la besogne ordinaire d'un consulat de première classe! Mais ce n'est pas tout, les prises étaient amenées, jugées et vendues à Montevideo; il fallait recevoir les pièces de procédure, les enregistrer, les classer, former les dossiers, encaisser le montant des ventes, dresser des actes de dépôt; enfin faire face à toutes les exigences d'un service on ne peut plus actif. En dehors de ces travaux excessifs j'étais souvent chargé de chercher des patacons pour le solde des officiers, de faire des négociations de traites pour M. Buchet Martigny, d'encaisser et de livrer les fonds qu'il destinait au général Lavalle; de telle sorte qu'en moins de trois ans il m'est passé plus de quatre cent mille piastres par les mains, et que la liquidation de toutes les dépenses de l'escadre s'est élevée à quatre millions de francs.

Eh bien, Monsieur Le Ministre, je puis le proclamer hautement, quelque lourd que fût le fardeau qui m'accablait, quelque pénible que fût ma position, je suis sorti victorieux d'une lutte dans laquelle beaucoup d'autres auraient succombé. En vain la calomnie voudrait essayer de mordre sur ma réputation d'honnête homme, elle ne réussira point à l'entamer; ma pauvreté, dont je suis fier en ce moment, est un bouclier contre lequel viendront s'écraser tous les traits du calomniateur.

Au moment où les négociations s'ouvrirent avec le gouvernement de Buenos Ayres, M. le baron de Mackau me fit proposer le poste de mon très honorable collègue, M. Alphonse Petitjean, chancelier de la légation à Buenos Ayres: la proposition était, certainement, très flatteuse pour mon amour-propre; j'avais en grade, et je me trouvais mis en relief; cependant je refusai, sans hésiter, parce que mon devoir et mes convictions ne me permettaient pas d'accepter. Mon devoir, parce que, comme je viens de le dire, j'avais à liquider une comptabilité de plus de quatre millions, dont je m'étais seul occupé, et que moi seul pouvais conduire à bonne fin. Abandonner ma tâche, c'eût été jeter M. Baradère dans le plus grand embarras, c'eût été compromettre gravement sa responsabilité et la mienne. Mes convictions, parce que je n'attendais rien de bon du système du général Rosas. On sait que mon refus, quoique très-légitime, blessa profondément notre ministre plénipotentiaire: ses aides-de-camp et ses intimes ne me le cachèrent pas, et pour augmenter, sans doute, mon désespoir, ils eurent soin de me dire tout bas, à l'oreille, que M. de Mackau avait dans sa poche mon brevet de consul! Cela prouverait une chose, c'est que M. le ministre plénipotentiaire pensait (avec plus d'un haut personnage) qu'il est avec les ordonnances des arc-modes en...

Ici je rentre naturellement dans la question qui fut l'objet de cette lettre.

Le blocus levé, M. Baradère, consul général et chargé d'affaires de France, songea à aller jouir du congé qui lui avait été accordé depuis long-temps: il me proposa la ges-

tion du consulat. Je fis remarquer à M. Baradère que les circonstances ne pouvaient être plus défavorables pour moi; que l'irritation causée dans la population orientale et argentine par le traité du 29 octobre, allait rendre ma position de consul intérimaire extrêmement difficile, et que mes embarras s'accroitraient encore de la gêne que j'allais éprouver dans mon intérieur; car il était évident pour lui, comme pour moi, que la moitié de son traitement de vingt deux mille francs ne me suffirait pas. M. Baradère me répondit qu'il comptait sur ma fermeté, sur la rectitude de mon jugement et sur ma prudence pour faire face à l'orage qu'il voyait poindre à l'horizon; j'ai pleine confiance en vous, me dit-il, vous conduirez bien la barque. Quant à vos émolumens, soyez tranquille, je plaiderai chaudement votre cause au Ministère. En effet, je suis de bonne part, que M. Raymond Baradère a toujours rendu les meilleurs témoignages sur mon compte, et qu'il n'a pas dépendu de lui que je ne fusse indemnisé convenablement.

Mes craintes ne tardèrent pas à se réaliser: les réclamations arrivèrent en grand nombre au consulat; des questions fort délicates, déjà résolues définitivement sur l'autre rive de la Plata, furent maladroitement remises en discussion par une administration qui a toujours eu mes sympathies, mais qui, il faut bien le dire, a trop souvent manqué de tact en n'accueillant qu'avec mauvaise grâce des réclamations on ne peut plus justes. Il fallut, nécessairement, me mettre à la hauteur du rôle qu'on me forçait de jouer: je fis bonne contenance, et je rendis un compte fidèle, impartial, de ma conduite, à V. E., qui daigna lui donner son entière approbation par une première dépêche en date du 25 août 1841, (timbre de la direction politique.)

Le successeur de M. Baradère étant nommé, je supposais que, vu la gravité des circonstances, il allait recevoir l'ordre de se rendre de suite à son poste, et je l'attendais, réellement, avec une vive impatience; il n'en fut rien cependant. M. Théodore Pichon, le nouveau titulaire, m'annonçait bien par une lettre en date du 8 octobre 1841, son très-prochain départ de Paris; mais le temps s'écoulait et M. Pichon n'arrivait pas, et les événements marchaient dans le sens le plus défavorable aux intérêts français; intérêts que j'avais à cœur de défendre loyalement, sans arrière-pensée, sans aucunes considérations d'intérêt personnel. Je continuai à mériter les éloges de V. E.: le 5 janvier 1842, Elle daigna m'adresser une seconde dépêche, qui contenait textuellement ce qui suit:

"J'ai reçu, monsieur, les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au numéro 23 et jusqu'à la date du 24 septembre dernier. Je n'ai que des éloges à donner au zèle persévérant et à la fermeté que vous ont fait triompher de l'arbitraire et du mauvais vouloir des autorités de Montevideo, dans la défense des droits et des intérêts de vos nationaux. Je remarque surtout avec plaisir qu'à l'époque où vous m'adressiez vos dernières lettres, la situation à cet égard s'était fort améliorée. Vos réclamations étaient accueillies comme elles auraient du toujours l'être: les enrôlemens forcés avaient cessé; les rapports du consulat avec le gouvernement oriental avaient repris un caractère satisfaisant, et ce gouvernement paraissait enfin comprendre qu'il était de son intérêt de conserver, en la méritant par une conduite plus sage, la bienveillante amitié de la France. CONTINUEZ, monsieur, à faire ce qui dépendra de vous pour le maintenir dans une semblable disposition, A PROTEGER AVEC LE MEME ZELE tout ce qui doit être l'objet de la sollicitude du consulat, à prouver aux autorités de Montevideo que c'est un devoir de conscience et de position avec lequel vous ne transigerez point. CONTINUEZ aussi à entretenir avec le commandant de la station française un accord nécessaire au bien du service, à vous concerter avec lui, le cas échéant, et à vous appuyer de sa coopération toutes les fois que le besoin s'en fera sentir. Je vous ai mandé, dans ma précédente dépêche, que j'avais engagé le ministre de la marine à prescrire des mesures pour maintenir constamment une force navale suffisante dans les eaux de Montevideo. Ce ministre m'a fait connaître que c'était un des objets principalement recommandés à la sollicitude de M. le contre-amiral Massieu de Clerval, etc. etc."

Le 15 février suivant, autre dépêche congue en ces termes:

"J'ai reçu, monsieur, les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'à la date du 11 novembre der-

nier et jusqu'au numéro 53. Je les ai lues avec d'autant plus d'intérêt qu'elles retracent une situation fort grave à la veille de la lutte qui allait de nouveau s'engager entre les républiques Orientales et Argentine. Je ne me dissimule pas ce qu'au moment de cette crise et surtout en présence de l'intention avouée par le gouvernement de l'Uruguay de ne reculer devant aucune mesure extrême pour soutenir la guerre, la position des étrangers et surtout des nombreux français qui habitent le pays où vous résidez, pouvait avoir d'inquiétant. MAIS J'AIME A COMPTER, MONSIEUR, SUR VOTRE ZELE A DEFENDRE LES DROITS DE NOS NATIONAUX, et sur la coopération que la marine royale serait sans doute empressée de vous prêter dans l'accomplissement de cette honorable tâche. J'approuve la protestation que vous avez adressée au gouvernement oriental contre l'application à vos compatriotes du décret relatif à la réorganisation du bataillon des matricules, etc., etc."

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES DU SOIR.

—Des communications du colonel Fortunato Silva, datées du Tala, confirment le succès qu'il a obtenu à las Piedras. Il met à la disposition du gouvernement quelques prisonniers.

—Les journaux de Buenos-Ayres poursuivent le cours de leurs insolences contre M. le Commodore Purvis, contre le peuple Oriental, contre les étrangers armés. Ils proclament que Montevideo est une école de pillage, de vol et d'assassinat. Il faut que le système de Rosas soit bien chancelant, pour qu'il ait recours à de pareils moyens; et c'est un misérable, c'est le sieur de Angelis, qui se fait l'écho stupide de ces calomnies ridicules. Tel maître, tel valet.

—Le département de Maldonado est sous la garde du colonel Silva; on peut être tranquille de ce côté.

FRANCE.

CHAMBRE DES DEPUTES.

PRESIDENCE DE M. SAUZET.—Séance du 10 mai.

(Suite.)

"La plupart des esclaves possèdent des volailles, des porcs, et quelquefois même du gros bétail. Les plus industrieux sont souvent logés et meublés avec quelque recherche; mais la majeure partie de leurs profits est employée à leur toilette, qui va jusqu'à un certain luxe chez beaucoup de femmes esclaves. Le maître pourvoit, du reste, à l'habillement de chaque esclave, par la délivrance de deux vêtements complets tous les ans. Enfin il existe sur chaque habitation un hôpital, où les malades sont traités avec les soins que leur état exige. Les enfans les nègresses enceintes ou nourrices, les vieillards et les noirs infirmes sont exempts de service ou employés à des travaux légers et toujours proportionnés à leurs forces."

Le travail libre est-il plus cher que le travail esclave? C'est une grande question sur laquelle on a beaucoup disserté. Mon opinion est celle qu'exprimait l'ancien gouverneur de la Jamaïque, dans une dépêche à lord John Russell, du 30 mai 1840: "Je crois que le travail libre serait moins cher que le travail forcé, s'il était possible de se procurer du travail libre; mais il en est autrement quand on ne peut s'en procurer à aucun prix."

De quelque manière qu'on résolve cette question, on reconnaît du moins que le maître qui a payé le prix de ses esclaves, qui les loge, les vêtit, les nourrit, les soigne dans leur enfance, dans leurs maladies et dans leurs vieillesses, n'a pas leurs services gratuits, et que beaucoup d'ouvriers européens échangeaient volontiers leurs salaires contre ces prestations en nature.

La métropole paie des primes pour la pêche de la morue, afin de procurer aux ouvriers noirs des colonies une nourriture à meilleur marché. Je cite textuellement le rapport:

J'ai eu l'honneur, il y a quelques années, d'être le rapporteur du projet de loi sur la pêche de la morue. J'avais cru, je l'avouerai, que les primes avaient pour but d'accroître la population maritime, les pêches de la baleine et de la morue ayant été judicieusement nommées la pe-

pinère de la marine. Mais je ne me serais jamais douté que ces primes eussent pour but de procurer aux ouvriers noirs des colonies une nourriture à meilleur marché. Si elles n'en avaient pas un autre plus utile, j'en demanderais à l'instant la suppression. Car ces primes, quoiqu'elles encouragent nos pêcheurs à porter leurs morues dans nos colonies, ne leur permettent pas de les y vendre au prix des morues américaines; aussi voit-on dans le tarif du 5 juillet 1842 que les morues de pêche française, indépendamment des primes, y jouissent d'un droit protecteur de 7 fr. par 100 kil., et en vérité, je ne saurais, malgré ma condescendance pour la commission, reconnaître un bienfait dans l'obligation imposée aux colons d'acheter la morue de pêche française plus cher que la morue des pêches américaines."

La commission ajoute : que que colons ne paient que des contributions locales, inférieures de beaucoup aux contributions payées dans le monopole.

L'honorable M. Lestiboudois a également avancé que les colons ne paient que des contributions semblables aux contributions départementales et communales. Voyons si la commission et M. Lestiboudois sont dans le vrai.

Si je ne me trompe, je m'expose à être immédiatement réfuté; car M. Lestiboudois va me remplacer à cette tribune.

(La suite au prochain numéro.)

MOUVEMENT DU PORT.

En vue.

De Janeiro, en 15 jours, brick Brémois *Luis*, à orre avec 1860 barriques de farine, 150 demi pipes id., 25 pipes d'huile.

De Buénos-Ayres, brinck goélette Hambourgeois *Victor*, suit pour le cap Verd.

De la Colonie, goélette *Electra*.

De Buénos Aires, bargue Anglaise *Royalisti*.

AVIS DIVERS

EN CHARGE POUR BUENOS-AYRES

LE NAVIRE NEUF PARANA.

Partira fin du mois.

S'adresser à AMAYE et MICHAUD.

AVIS.

Hier, à sept heures du matin, a disparu une jeune nègresse, âgée de 13 ans, de nation Portugaise, de taille moyenne, vêtue d'une robe foncée, et portant un grand châle. La personne qui donnera des renseignements certains ou qui la fera ramener chez ses patrons, rue de los TREINTA Y TRES, n. 15, sera bien récompensée.

DEPARTEMENT DE POLICE.

AVIS.

La nouvelle numération de la rue Camacua est terminée, et les habitants de cette rue sont prévenus qu'à dater d'aujourd'hui court le délai fixé pour effacer les anciens numéros.

A VENDRE.

Un magasin et boiserie pouvant servir à tout état. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser maison Pernin à M. Contrau.

A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille décente, et située au centre de la ville, dans la rue principale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau du Patriote Français.

AVIS.

Le médecin soussigné, chargé de l'hôpital établi par la société philanthropique des dames Orientales, aura plaisir à recevoir tous ses collègues, soit nationaux, soit étrangers, aussi bien que les chirurgiens de tous les navires de guerre, qui voudront bien visiter l'établissement qui lui est confié, depuis 10 heures et demie jusqu'à 11 heures et demie du matin, et depuis 5 heures et demie jusqu'à 6 heures et demie du soir.

Montevideo, 10 août 1843.

BERNARDO CONSTATT.

PHARMACIE DE LENOBLE.

CALLE DEL SARANDI, A COTE DU MARCHE.

On trouvera les médicaments suivants.

- 1°. Sirop pectoral pour le rhume;
- 2°. Essence de Salsopareille;
- 3°. Capsules gélatineuses de Copahu.

AVIS AU PUBLIC.

Les personnes qui désirent apprendre la danse, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

AVIS.

Les créanciers qui auront des comptes à régler avec le sieur Pierre Boulicot sont priés de se rendre le vendredi, à 11 août, devant M. le juge de paix de la 4e. section, pour nommer un syndic définitif.

A AFFRETER.

Pour n'importe quel port de France.

Le navire français, neuf, "Parana", capitaine Leconte. S'adresser chez Ameyé et Michaud; maison Lavallega.

AVIS.

Celui qui aurait un billard et voudrait le louer avec tous les ustensiles nécessaires, peut s'adresser chez M. Mathieu, rue de Buenos-Ayres, n. 232 et 234.

La lithographie de monsieur Gielis a reprise toute son activité, sous la direction de la dame de la maison. En attendant que lui monsieur Gielis, puisse, libre par la cessation des affaires du pays, affaires auxquelles il donne tout son temps, reprendre les rênes de la maison.

Il a attaché à cette lithographie un jeune homme capable de faire toutes les écritures et dessins pour l'impression. Ainsi, les personnes qui voudront bien continuer de donner à cette maison le travail qu'elles auront à faire dans ce genre, peuvent s'y adresser, en confiance d'être servies avec toute la ponctualité possible, attendu que cette dame s'en occupera spécialement.

ARMES DE CHASSE ET DE GUERRE.

Nous nous empressons de prévenir les amateurs que nous avons vu, chez M. Domergue Coste siné, maison Lavallega, des fusils de chasse et de guerre, au moyen desquels on peut

tirer 10 à 12 coups à la minute. Au moyen d'un procédé ingénieux, ces fusils qui se chargent par la culasse, se chargent comme les fusils ordinaires, dans le cas où l'on manquerait de cartouches.

Les prix de ces fusils ne sont pas plus élevés que ceux à système ordinaire.

AVIS IMPORTANT.

Maison d'éducation des demoiselles Lesueur, rue Sarandi autrefois San Carlos, 96.

L'une de ces dames a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient apprendre la grammaire française et l'espagnole, l'arithmétique, la géographie, l'histoire etc., qu'elle peut disposer de quelques heures pour donner des leçons particulières à domicile ou chez elle. Le succès qu'obtiennent tous les jours les élèves de ces dames, dans leur institution, leur sont un sûr garant de la confiance qu'on voudra bien leur accorder, confiance qu'elles s'efforceront de mériter de plus en plus.

AVIS.

Il y a de très belles sang-sues, nouvellement arrivées de France, dans la barberie en face de la Police.

AVIS.

Le portrait de S. E. M. le général Paz, publié par la lithographie de l'Etat, est en vente à la librairie d'Hernandez et à ladite lithographie.

AVISO.

Se desea encontrar una casa con dos o tres piezas y cocina para dos personas, las que las tuviesen y gustasen alquilarlas, ocurrirán a la calle de 25 de mayo núm. 67.

AVIS.

On désirerait trouver à louer une maison avec deux ou trois pièces et cuisine pour deux personnes, celles qui aurait en disposition le logement comme on le désire peuvent donner renseignements rue du 25 de mai, n. 67.

AVIS.

Madame Chastelet, ayant transporté son magasin de la rue de los Castellanos, à la rue del Rincon, n. 143, à l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, à confectionner tous les objets de mode, et remettre à neuf les marabouts. L'on trouvera en outre chez elle un assortiment complet de parfumeries, de mercerie et de lingerie.

AVIS.

Les personnes qui devront pour compte billets ou à quelque titre que ce soit, au sieur Pierre Boulicot boulanger, sont prévenues, que s'ils en payent le montant ils se verront contraints par voie de droit envers ses créanciers à payer une seconde fois.

AVIS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une feuille la marseillaise, le Chan du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

Le Gerant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitucional, Rue de las Cámaras No. 34.